

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 24 È 25 D'APRILE DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

N° 2025/O1/024

**Question orale déposée par Mme. Muriel FAGNI
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : CAUSE ANIMALE.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse ;

Le 28 mars 2025, dix-sept chiots ont été découverts vivants dans une poubelle à Cervione, en Haute-Corse. Cet acte de maltraitance animale, particulièrement choquant, a profondément ému la population et suscité une vive indignation. Malheureusement, cet événement n'est pas isolé. Il s'inscrit dans une série d'agissements similaires, révélateurs d'une forme persistante de cruauté et de négligence envers les animaux.

En avril 2021, je vous avais déjà interpellé sur cette problématique à la suite de faits comparables. Aujourd'hui, au nom de nombreuses associations de protection animale, je me permets de revenir vers vous pour rappeler que les animaux ne sont pas de simples objets. Leur bien-être, en tant qu'êtres vivants doués de sensibilité, doit être au cœur de nos préoccupations.

Le cadre législatif en la matière existe. L'article L. 214-1 du Code rural dispose que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». L'article 515-14 du Code civil, modifié par la loi de 2015, reconnaît expressément que « les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité ».

Cependant, malgré ces avancées juridiques, les actes de maltraitance animale restent fréquents, et les associations manquent souvent des moyens nécessaires pour assurer efficacement la protection des animaux et garantir que les auteurs soient sanctionnés. Elles appellent également à une mobilisation collective, fondée sur l'éducation, la prévention et l'action concrète.

Dans cet esprit, il me semble important de rappeler que notre Assemblée s'est déjà engagée en faveur de la cause animale, notamment en adoptant une

motion appelant à l'arrêt de la présence d'animaux sauvages dans les cirques. Ce vote traduit une volonté politique forte que nous devons continuer à faire vivre à travers des mesures concrètes et coordonnées.

Dans ce contexte, et sans remettre en cause les actions déjà engagées, je souhaiterais savoir si notre collectivité envisage de renforcer son engagement sur cette question, en lien avec les partenaires compétents – qu'ils soient associatifs, communaux ou étatiques – afin de mieux prévenir ces situations et accompagner les démarches en faveur du bien-être animal.

Je vous remercie.